



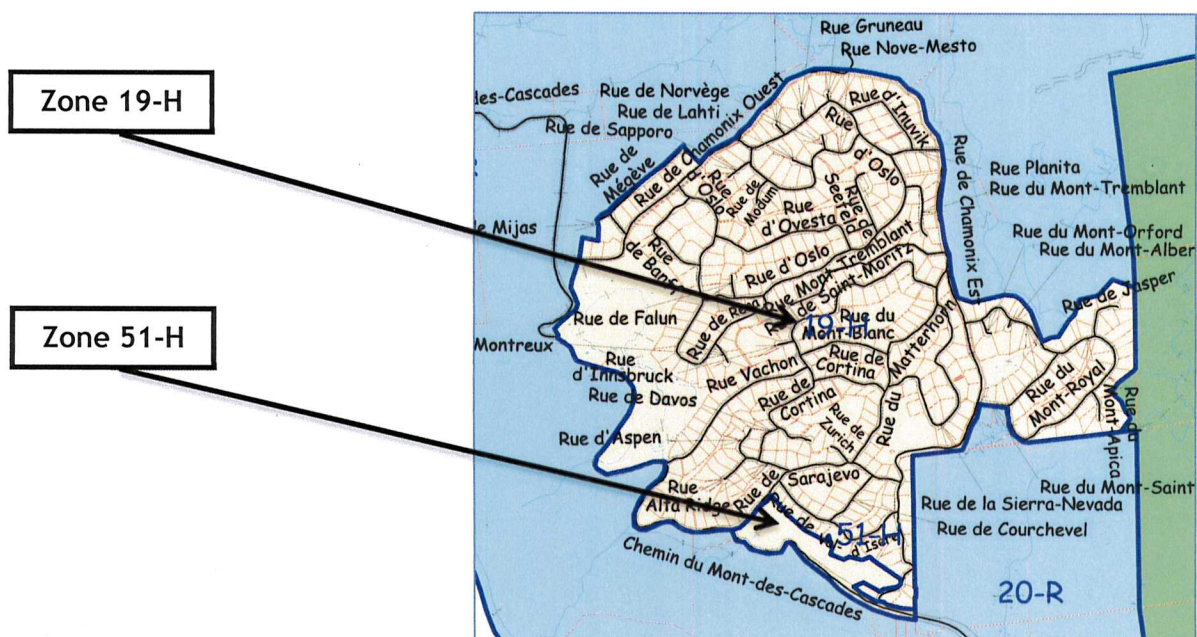
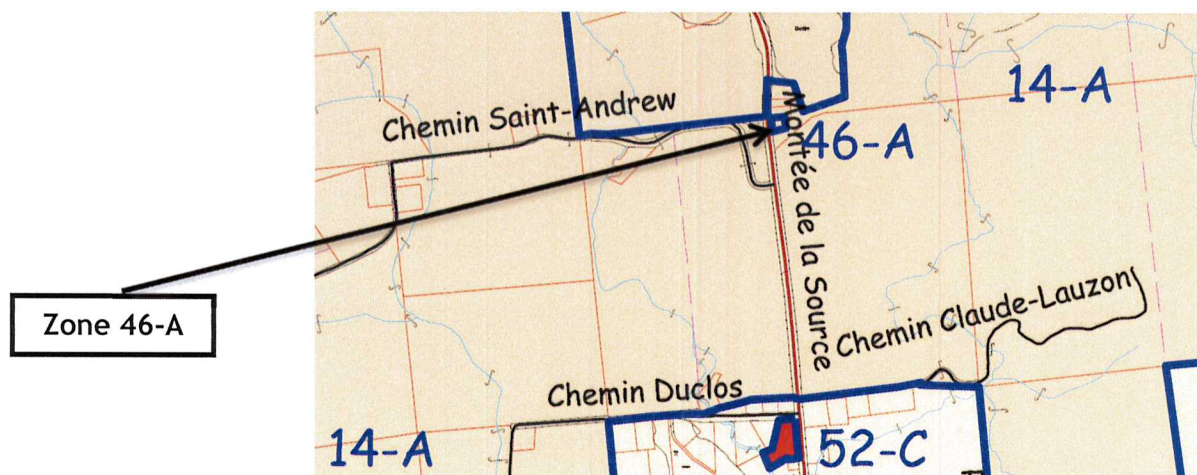
CANTLEY

## AVIS PUBLIC

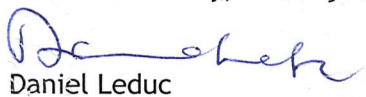
Aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 269-05.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015, le conseil a adopté :
  - le premier projet de règlement n° 482-15-01 modifiant le Règlement de zonage n° 269-05 afin d'ajouter de nouvelles classes d'usages dans la zone 46-A;
  - le projet de règlement n° 483-15 modifiant la grille des normes de zonage du Règlement de zonage n° 269-05 afin de retirer l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 274-05 aux zones 19-H et 51-H.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu mercredi 3 février 2016 à 19 h à la Maison Hupé située au 611, montée de la Source à Cantley. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature des projets de règlement ci-haut mentionnés. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les projets de règlement peuvent être consultés à la Maison des Bâtitisseurs située au 8, chemin River à Cantley du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la Municipalité [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».
5. Le premier projet de règlement n° 482-15-01 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le projet de règlement n° 483-15 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Les descriptions ou les illustrations des zones 46-A, 19-H et 51-H peuvent être consultées au bureau de la Municipalité.



DONNÉ à Cantley, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2016.



Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier